

**CHARTRE D'UTILISATION D'INTERNET, DU RESEAU INFORMATIQUE ET DES SERVICES
MULTIMEDIAS**

1° DOMAINE D'APPLICATION

La présente charte, adoptée en Conseil d'Administration est annexée au règlement intérieur de l'établissement et a pour but :

- de définir des règles d'utilisation des outils informatiques, d'internet, du réseau et des services multimédias par tous les utilisateurs potentiels (apprenants, administrations ou salariés) de la Maison Familiale Rurale du Lochois.
- sensibiliser ces usagers aux problèmes de la sécurité informatique,
- de rappeler les droits et les devoirs de chacun, tant au niveau de l'utilisation des moyens mis à disposition par la maison familiale que de l'utilisation des outils de communication personnels,
- d'informer sur les textes et la législation en vigueur.

Ces règles relèvent avant tout du bon sens. Elles ont pour objet d'assurer à chacun l'utilisation optimale des ressources proposées par la Maison Familiale Rurale du Lochois en matière informatique, de permettre une vie en collectivité de qualité et de favoriser une éducation à la responsabilité. Elles s'appliquent à tout utilisateur des technologies de l'information et de la communication, jeune ou adulte, qui s'engage à respecter ce document dans l'enceinte de la MFR du Lochois.

2° ACCES ET UTILISATION

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe personnel qui lui permet de :

- se connecter au serveur informatique de la MFR
- accéder aux informations et ressources présentes sur internet.

Ce compte informatique est strictement personnel et confidentiel. Chaque utilisateur est responsable de l'usage qu'il en fait. Il est strictement interdit de « prêter » son compte à un autre utilisateur.

Chaque utilisateur accepte les règles d'utilisation des salles ou bureaux disposant d'ordinateurs et d'un accès au réseau et les termes de la présente charte en y apposant sa signature.

La MFR se réserve le droit de retirer à tout moment cette autorisation d'accès et ce, sans préavis. Le compte expire lorsque l'activité qui l'a justifiée prend fin.

L'utilisation des outils de l'information et de la communication personnels (ordinateur portable, téléphone mobile...) est autorisée dans la mesure où elle ne gêne pas la vie en collectivité et ne perturbe pas les processus éducatifs.

L'utilisation privée d'une messagerie électronique ne portera pas atteinte à la bonne marche de la Maison Familiale et devra être limitée dans sa fréquence, sa durée et son utilisation.

3° CONDITIONS D'UTILISATION

Chaque utilisateur s'engage à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ou d'utiliser le mot de passe d'un autre usager,
- d'altérer les données ou d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs,
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur notamment par l'intermédiaire de messages inappropriés et insultants ou d'images provocantes,

- d'interrompre, sans y être autorisé, le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés,
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site condamnable (hacking, cracking, pornographique, révisionniste, raciste...),
- d'utiliser des logiciels piratés et des logiciels "peer-to-peer" (P2P),
- d'avoir une utilisation de l'internet qui n'est pas conforme avec les objectifs éducatifs de la Maison Familiale Rurale.

D'une manière générale, chaque utilisateur s'interdit de se livrer à une activité qui serait préjudiciable au bon fonctionnement du réseau (introduction de virus, dégradation du matériel, saturation de l'espace disque et de la bande passante, occupation abusive des postes de travail...).

Chaque membre de l'équipe est responsable du matériel informatique et des usages qui en sont faits par les élèves durant le temps où les jeunes sont sous leur surveillance.

Chaque utilisateur est responsable de son compte, de ses identifiants et de la sauvegarde de ses données.

Il doit clore sa session en se déconnectant de l'ordinateur.

4° COMMUNICATION SUR LE WEB

Les utilisateurs du réseau jouissent d'une liberté d'expression. En contrepartie, qu'ils soient majeurs ou mineurs, ils assument la responsabilité de tous leurs écrits. Ainsi, toute communication doit être signée. La diffusion de travaux ou de textes sur le web doit également respecter les libertés et les droits fondamentaux de l'individu, comprenant :

- le droit de propriété, y compris intellectuelle,
- l'installation et la reproduction d'une œuvre sur site suppose l'autorisation des auteurs.

Toute personne qui s'exprime au nom de la Maison Familiale doit le faire avec l'accord de cette dernière.

5° REGLES DE BONNES CONDUITES ET LEGISLATION

Cette charte est l'occasion d'aborder entre les usagers quelques principes du droit comme la diffamation, l'injure et le droit à l'image.

Les usagers de la Maison Familiale Rurale doivent être conscients que, quel que soit le type de publication adopté, leur responsabilité est pleinement engagée dans les tribunaux tant sur le plan pénal que sur le plan civil. Dans le cas des élèves mineurs, la responsabilité est transférée aux parents.

Toute personne doit respecter l'ensemble de la législation applicable dans le domaine de la sécurité informatique. Ces textes peuvent être consultés sur le site de la CNIL (www.cnil.fr).

6° CONTROLES TECHNIQUES

La MFR déploie les outils de sécurité nécessaires à la protection de son réseau et des personnes qui l'utilisent. A cet effet, des contrôles peuvent être effectués :

- dans un souci de protection des usagers et des ressources informatiques,
- pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux règles précisées dans cette charte et à la législation en vigueur.

7° SANCTIONS ENCOURUES

Le non-respect de cette charte est susceptible d'entraîner des mesures disciplinaires propres à la Maison Familiale Rurale. Tout utilisateur ayant enfreint la loi s'expose à des poursuites judiciaires.

Date :

Nom, prénom de l'apprenant
et signature de l'utilisateur

Signature des Parents ou Responsable légal
si l'utilisateur est mineur

Signature de la directrice
de la MFR

